

Demandes d'analyses en urgence au service de biologie médicale (STAT)		
Direction responsable		
Direction des services multidisciplinaires et de l'enseignement universitaire	Émis	2017-02-14
Expéditeur		
Département de biologie médicale (CISSS de la Montérégie-Ouest))	Entrée en vigueur	2017-04-04
Destinataires		
Technologistes médicaux et techniciens de laboratoire médical	Révisé	

1. Énoncé

Établir les directives à suivre afin d'assurer une exécution des analyses en urgence et un acheminement rapide des résultats en respectant les normes établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Aucune demande en urgence venant de l'extérieur de l'hôpital ne sera acceptée. Seulement les établissements à l'extérieur de l'hôpital ayant une entente de service pour les prélèvements en urgence avec le service de biologie médicale des hôpitaux du CISSS de la Montérégie-Ouest peuvent faire parvenir des demandes d'analyses urgentes. Ces établissements sont l'hôpital Memorial de Kateri, les cliniques réseaux et les groupes de médecins de famille (GMF). Pour toutes demandes d'analyses en urgence provenant des sites mentionnés ci-haut, le prescripteur ou la personne autorisée par le prescripteur doit communiquer avec le personnel du laboratoire concerné.

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure découle de la politique de gestion des risques en vigueur dans l'établissement. Elle permet l'encadrement nécessaire au personnel œuvrant au service de biologie médicale afin de fournir des résultats d'analyse en temps opportun et selon les délais établis. Une priorité sera accordée aux analyses en urgence (STAT).

Cette procédure découle des normes ISO 15189 : 2012 et des normes d'Agrément Canada.

3. Définition

STAT

Synonyme du mot latin **STATIM** signifiant immédiatement.

Analyses très urgentes

Analyses ayant une priorité sur toutes les autres activités du service de biologie médicale, car la vie de l'utilisateur est en danger. Ces prélèvements sont remis en mains propres au personnel du service de biologie médicale et leur prise en charge est immédiate. Les résultats doivent être disponibles en partie ou en totalité dans un délai plus petit que 1 heure selon la méthodologie analytique, et ce à partir de la réception du spécimen au service de biologie médicale.

Analyses urgentes

Analyses ayant une priorité sur toutes les autres activités du service de biologie médicale, car la vie de l'utilisateur est en danger. Généralement ces prélèvements proviennent de la salle d'opération, de l'urgence ou des soins intensifs et sont identifiés STAT. Ces prélèvements sont également remis en mains propres au personnel du service de biologie médicale. Les résultats des analyses de laboratoire considérées urgentes selon le ministère doivent être disponibles dans un délai de 1 heure à partir de la réception du spécimen au service de biologie médicale. Il faut considérer que ce délai peut ne pas être respecté pour les spécimens provenant de l'extérieur de l'hôpital selon le mode de transmission des résultats.

Analyses non urgentes

Analyses de routine demandées pour assurer un suivi périodique de l'usager. Prélèvement provenant habituellement des CLSC, des cliniques médicales, etc.

4. Objectifs

- Établir la liste des analyses urgentes et très urgentes.
- Définir la différence entre les analyses non urgentes, urgentes et très urgentes.
- Assurer l'exécution rapide des analyses urgentes et très urgentes.
- Assurer le temps réponse requis pour la sortie des comptes rendus de résultats des analyses très urgentes, urgentes et non urgentes.

5. Rôles et responsabilités

5.1 Médecins spécialistes et biochimiste clinique du département de biologie médicale

- Déterminer les analyses considérées très urgentes et les faire connaître aux prescripteurs.
- Déterminer les analyses considérées urgentes et les faire connaître aux prescripteurs.
- Être responsable de donner l'autorisation d'effectuer une analyse de façon urgente ou très urgente, si celle-ci ne figure pas dans la liste.

5.2 Prescripteurs autorisés

- Se conformer à la liste des analyses très urgentes et urgentes déterminée par les spécialistes et entérinée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital.
- Pour toutes autres demandes d'analyses ne figurant pas sur cette liste, communiquer avec le spécialiste du secteur concerné.
- S'assurer que les spécimens sont acheminés **immédiatement** au département de biologie médicale et en mains propres.

5.3 Chef de service du service de biologie médicale

- Déterminer un processus informatique qui permet une identification visuelle des spécimens très urgents et urgents.

5.4 Personnels préleveurs

- Pour toutes les demandes très urgentes et urgentes, l'inscrire dans le système informatique.
- Si l'étiquette code à barres identifiant le prélèvement n'est pas celle des analyses très urgentes ou urgentes, inscrire **STAT** visiblement sur le tube afin de faciliter l'identification parmi l'ensemble des tubes reçus.
- Il est important que la date et l'heure du prélèvement inscrites à l'informatique correspondent précisément à l'heure de prélèvement du spécimen afin d'assurer le suivi et la qualité du spécimen.
- S'assurer que les spécimens sont acheminés **immédiatement** au département de biologie médicale et en mains propres.

5.5 Technologistes médicaux et techniciens de laboratoire

- Prioriser les analyses selon les urgences.
- Procéder dès leur arrivée au traitement des spécimens très urgents, urgents ou identifiés « **STAT** ». Les analyses demandées doivent faire partie de la liste des analyses très urgentes ou urgents établie par les spécialistes.
- Respecter le délai de sortie des résultats préétablis selon la priorité du spécimen reçu.
- Toutes les demandes d'analyses ne figurant pas sur la liste des analyses très urgentes ou urgentes seront faites de routine selon les directives établies dans chacun des secteurs concernés.
- Transmettre au personnel prenant le relais l'information concernant la présence de spécimen très urgent et urgent.

Procédure

5.6 Personnel de la réception

- Procéder dès leur arrivée au traitement des spécimens très urgents, urgents ou identifiés « **STAT** » et les distribuer dans les secteurs d'activité concernés.
- Annoncer clairement aux technologistes ou aux techniciens de la réception d'un spécimen très urgent ou urgent.

ATTENTION

Le temps de réponse pour la sortie du compte rendu des résultats est calculé à partir de la réception du spécimen au laboratoire.

Les résultats sont disponibles à l'informatique immédiatement après la validation des résultats.

TYPE DE SPÉCIMEN	DÉLAI DE RÉPONSE
Spécimen très urgent (analyse à priorité très urgente)	Prise en charge immédiate et < 1 heure à partir de la réception au service de biologie médicale. Les résultats peuvent être sortis en partie ou en totalité, et ce selon la méthodologie analytique. (Exemple. : PTM, code orange, trauma, agent pathogène du groupe à risque 4 (Ébola), Gram pour fasciite nécrosante, etc.)
Spécimen urgent (analyse à priorité urgente)	1 heure à partir de la réception au service de biologie médicale
Spécimen non urgent	Selon le répertoire des analyses

6. Documents associés

AIM-AL-LAB004	Liste des analyses urgentes Hôpital Anna-Laberge
AIM-BM-LAB019	Liste des analyses urgentes Hôpital Barrie Memorial
AIM1-HS-LAB016	Liste des analyses urgentes en hématologie Hôpital du Suroît
AIM2-HS-LAB016	Liste des analyses urgentes en biochimie Hôpital du Suroît
AIM3-HS-LAB016	Liste des analyses urgentes en microbiologie Hôpital du Suroît

RÉFÉRENCES

Agrément Canada. Programme Qmentum 2016. *Services des laboratoires biomédicaux*, Version 11, 11 mars 2016, Norme1.0, Exigences 18,5 et 29.7.

Guide de la gestion de l'urgence, section B.2.9 examens diagnostiques; septembre 2006 (voir lien ci-dessous).
http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001172/?&txt=urgence&msss_valpub&date=DESC

ISO. Norme nationale du Canada. ISO 15189-2012. *Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence*, Troisième trimestre 2012-11-01, Version corrigée 2013-03-01, Norme 5.4.6.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Chantal Carlos, assistante-chef / Programme assurance qualité pour les laboratoires	2016-12-01
Révisé par		
Instances ou personnes consultées	Dr David Blank, médecin biochimiste	2017-01-23
	Dr James Allan, microbiologiste-infectiologue	2017-01-19
	Dre Céline Rousseau, microbiologiste-infectiologue	2017-01-30
	Dre Isabelle Bachand, médecin biochimiste	2017-01-11
	Dre Nadheige Lochard, biochimiste clinique	2017-01-25
	Geneviève Plante, coordonnatrice des services de biologie médicale	2016-12-23
	Karine Paulin, chef de service de biologie médicale	2017-01-23
	Sébastien Bérubé-Couture, chef de service de biologie médicale par intérim	2017-01-30
	Philippe Jalbert, assistant-chef hématologie et banque de sang	2016-12-22
	CMDP	2017-02-22
	DSIEU	Février 2017
	Table des chefs de département	Mars 2017
	Émilie Bouchard, conseillère cadre au développement des pratiques professionnelles	2017-03-09

Historique du document		
Approuvé par	Comité de coordination clinique	2017-03-21
Commentaires	Nouvelle procédure du CISSS de la Montérégie-Ouest Remplace la procédure (sans objet)	